

LE MOT DU MAIRE

Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois,

Suite au sinistre au gymnase en date du 17 décembre, le bâtiment reste toujours fermé dans l'attente de l'avancée des dossiers d'assurance et du passage des experts.

La commission des « fêtes et animations » a décidé de ne pas annuler les manifestations communales qui habituellement sont organisées dans le gymnase. Ainsi, la fête des écoles aura lieu le 28 juin dans la cour de l'école « Jean Gaudier » et des chapiteaux seront installés dans le stade pour le repas du 13 juillet.

Sur nos dossiers en cours et notamment notre projet de cantine scolaire, nous n'avons toujours pas de nouvelle sur les subventions de l'Etat. La bonne nouvelle : nous avons reçu l'attribution d'une subvention de **250 000 euros du Département**. Je me dois de remercier Monsieur NOIRET Emmanuel, notre conseiller départemental, pour son intervention en faveur de notre commune sur le dossier.

La fin d'année scolaire arrivant à grand pas, les inscriptions pour la session des ALSH de juillet sont ouvertes. L'équipe des ALSH est constituée et les programmes de la session sont élaborés pour satisfaire le plus grand nombre d'enfants. Les parents sont invités à déposer les dossiers d'inscription au secrétariat de mairie dans les meilleurs délais.

Suite aux résultats des élections Européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale, nous sommes appelés à voter nos députés.

« **Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique** ». Ces mots inscrits sur notre carte électorale nous rappellent l'une des valeurs de la citoyenneté : le civisme, ce comportement actif dans la vie quotidienne publique. Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la société et doit faire entendre sa voix pour que vive la République et la devise qui y est attachée :

« Liberté, Egalité, Fraternité ».

Aussi, je me permets de vous rappeler qu'il est important de participer et de faire participer afin de faire vivre notre démocratie, lors du vote des Élections Législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Soyez assurés, Chères Fressennevilloises, Chers Fressennevillois, de notre volonté de rester attentifs au bon développement de notre commune. La proximité de nos actions accompagne au mieux votre quotidien en veillant à votre qualité de vie.

Je vous souhaite sérénité, santé, douceur du temps

Bonne lecture à tous !

Bien à vous

Le Maire,

Jean-Jacques LELEU

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024 RÉSULTATS FRESSENEVILLE

Inscrits : 1630 Votants : 843 Abstentions : 787				
	Liste en présence	Bureau 1	Bureau 2	TOTAL
1	Pour une humanité souveraine	0	0	0
2	Pour une démocratie réelle : décidons nous-mêmes !	0	0	0
3	La France fière	14	14	28
4	La France insoumise – union populaire	22	20	42
5	La France revient !	207	185	392
6	Europe écologie	5	2	7
7	Free Palestine	0	0	0
8	Parti animaliste -les animaux comptent, votre choix aussi	13	11	24
9	Parti révolutionnaire communistes	0	0	0
10	Parti pirate	0	0	0
11	Besoin d'Europe	36	31	67
12	Pace-parti des citoyens européens, pour l'armée européenne, pour l'Europe sociale, pour la planète !	0	0	0
13	Equinoxe : écologie pratique et renouveau démocratique	0	0	0
14	Ecologie positive et territoires	0	0	0
15	Liste Asselineau-Frexit, pour le pouvoir d'achat et pour la paix	7	1	8
16	Paix et décroissance	0	0	0
17	Pour une autre Europe	0	0	0
18	La droite pour faire entendre la voix de la France en Europe	21	11	32
19	Lutte ouvrière le camp des travailleurs	2	2	4
20	Changer l'Europe	0	0	0
21	Nous le peuple	0	1	1
22	Pour un monde sans frontières ni patrons, urgence révolution !	1	0	1
23	Pour le pain, la paix, la liberté !	0	0	0
24	L'Europe ça suffit !	5	0	5
25	Non ! prenons-nous en mains	0	0	0
26	Forteresse Europe – liste d'unité nationaliste	0	0	0
27	Réveiller l'Europe	29	29	58
28	Non à l'UE et à l'OTAN, communistes pour la paix et le progrès social	0	0	0
29	Alliance rurale	30	19	49
30	France libre	0	0	0
31	Europe territoires écologie	1	0	1
32	La ruche citoyenne	0	0	0
33	Gauche unie pour le monde du travail	34	34	68
34	Défendre les enfants	0	0	0
35	Ecologie au centre	5	2	7
36	Démocratie représentative	0	0	0
37	Esperanto langue commune	0	0	0
38	Liberté démocratique française	0	0	0
	Votes nuls	19	15	34
	Votes blancs (bulletin blanc sans mention et env. vide)	6	9	15
	TOTAL	457	386	843
Exprimés : 794				

MODALITÉS DE VOTE PAR PROCURATION

Vous allez être amené à vous exprimer à nouveau lors des élections législatives du 30 juin et éventuellement du 7 juillet si second tour il y a.

Si vous êtes absent ou empêché (le mandant), le vote par procuration consiste à choisir un autre électeur pour voter à sa place (le mandataire). Pour ce faire, le mandataire doit jouir de ses droits électoraux. Chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations, dont une seule établie en France.

Comment peut-on établir une procuration ?

La demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- Par télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr> ;
- Au moyen d'un formulaire CERFA de demande de vote par procuration qui peut être :
 - Soit téléchargé et imprimé : le formulaire CERFA 14952*03 téléchargeable est disponible en ligne ;
 - Soit fourni par l'autorité habilitée et renseigné auprès d'elle.

Lieux d'établissement de la procuration

Le mandant, lorsqu'il recourt tant à la télé-procédure « Maprocuration » qu'à la procédure via le formulaire CERFA papier, doit se rendre physiquement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, ou le tribunal judiciaire de sa résidence ou de son lieu de travail.

Pièces à fournir par le mandant pour l'établissement de la procuration

- Justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc)
- Numéro national d'électeur

Les mêmes informations sont à fournir pour le mandataire.

Le cas particulier des personnes en situation de handicap

En cas de maladie ou d'infirmité graves empêchant le déplacement, sur une demande écrite accompagnée d'une attestation sur l'honneur indiquant que l'électeur est dans l'impossibilité manifeste de comparaître, un officier de police judiciaire, ou un agent de police judiciaire délégué à cet effet, se déplace à domicile pour établir la procuration.

Durée de validité

La procuration peut être établie pour un seul tour, les deux tours de scrutin ou pour une durée d'un an. Le mandant a toujours la faculté de résilier sa procuration et d'en donner une nouvelle. La résiliation peut être effectuée via un formulaire CERFA papier ou via la télé-procédure. Enfin, si le mandant se présente au bureau de vote avant son mandataire, ce dernier ne pourra plus voter au titre de la procuration qui lui a été confiée.

Attention aux délais en cas de demande tardive !

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible par le mandant, faute de quoi il est possible que le mandataire ne puisse pas voter à sa place. En effet, compte tenu des délais nécessaires à son acheminement et son instruction ainsi que de prise en compte de celle-ci par la mairie, une procuration reçue trop tardivement ne pourra être enregistrée à temps sur la liste électorale.

Toutefois, une procuration reçue tardivement pour le premier tour, en fonction de la durée de validité qui a été choisie ou si elle a été établie pour les deux tours, sera valable pour le second tour.

INFORMATIONS

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les permanences du Maire et des Adjointes sont sur rendez-vous :

- Mr Jean-Jacques LELEU, Maire :
le vendredi de 17h à 18h
- Mme Sylviane BEAURAIN, 1^{ère} adjointe :
le mercredi de 17h à 18h
- Mr Alain CAPON, 2^{ème} adjoint :
le lundi de 17h à 18h
- Mme Dany HUMEL, 3^{ème} adjointe :
le mardi de 17h à 18h
- Mr Tony DACHEUX, 4^{ème} adjoint :
le jeudi de 17h à 18h

LA POSTE

Le bureau postal est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

BIBLIOTHÈQUE

Changement de locaux pour la bibliothèque qui se situe désormais 11 rue Jules Guesde (ancien cybersite). Elle est ouverte les :

- mardi de 15h30 à 17h00
- jeudi de 17h00 à 18h00
- samedi de 10h00 à 11h00

MAISON POUR TOUS

Permanence pour les réservations de la salle de la Maison Pour Tous, le **samedi matin** de 11h30 à 12h30 ou par téléphone au 09.71.04.12.13 / 06.19.35.34.33.

Tarif : pour la soirée 220 € ou jusqu'au lendemain 330 €. Règlement : 1/3 à la réservation, 1/3 à la signature du contrat et 1/3 après la manifestation.

AIDE JURIDIQUE

Maître Saintyves Renouard, avocate indépendante à Abbeville en droit de la famille, des personnes et du patrimoine, en droit civil, en droit pénal ainsi qu'en droit des affaires, la municipalité vous propose des consultations gratuites en mairie, sur RDV au 03.22.60.39.60.
Prochaine permanence le 21 juin 2024 mais plus de RDV disponibles

CIMETIÈRE

Le cimetière est ouvert de **8h à 20h du 1^{er} avril au 31 octobre**.

RAMASSAGE DÉCHETS VERTS

Ce service à la population mis en place par la municipalité est assuré le jeudi de façon hebdomadaire d'avril à octobre, de façon bimensuelle en novembre et mars et n'est pas assuré de décembre à février.

Il vous est demandé de veiller à les sortir le mercredi soir et à respecter les contenants. L'usage des sacs plastiques et des big bags est strictement interdit et les branchages doivent être mis en fagots.

RATICIDE

Le raticide est à retirer aux ateliers municipaux rue du Chevalier de la Barre, du lundi au samedi de 9h30 à 10h00.

COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS

Bac gris : les mardis 18 et 25 juin, 2 et 9 juillet

Bac Verres : les vendredis 21 juin et 5 juillet

Bac jaune : les vendredis 14 et 28 juin et 12 juillet

ENTRETIEN DES CANIVEAUX

Nous vous rappelons que la commune assure l'entretien des caniveaux mais qu'il appartient aux riverains de nettoyer leur trottoir.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte, en raison de leur intensité sonore, à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

MISE À DISPOSITION DE LA REMORQUE DE TRACTEUR

La demande est à effectuer auprès de Monsieur Frédéric BONHOMME, responsable des services techniques au 06.76.47.12.09, une fois par an, uniquement pour des branchages en grande quantité. La remorque sera chargée par vos soins.

DÉCHETTERIE

Du 15 avril au 31 octobre 2024, la déchetterie est ouverte aux horaires suivants

Lundi 13h30 - 18h15

Mardi 13h30 - 18h15

Mercredi 09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15

Jeudi 13h30 - 18h15

Vendredi 09h00 - 11h45 / 13h30 - 18h15

Samedi : en continue de 9h00 à 18h15

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui viennent d'atteindre l'âge de 16 ans doivent se présenter en mairie munis du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité, en vue de leur recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur DUPAYS Philippe reçoit en mairie de FRIVILLE-ESCARBOTIN le jeudi matin. Vous pouvez prendre rendez-vous au 06.31.20.64.14 ou le contacter par mail : philippe.dupays@conciliateurdejustice.fr

REGISTRE ELECTORAL

Vous souhaitez vous inscrire sur la liste électorale de la commune afin de pouvoir voter. Vous devrez fournir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour cela, plusieurs solutions : en mairie ou par internet sur service-public.fr

Tout électeur ayant changé d'adresse au sein de la commune est prié de le signaler en mairie, munis d'un justificatif de domicile.

RENOUVELLEMENT DE VOS TITRES D'IDENTITÉ

Vous devez compléter via le lien suivant le formulaire de pré-demande sur la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/effectuer-le-renouvellement-de-votre-carte-didentite>

puis prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes : FRIVILLE- ESCARBOTIN, GAMACHES, SAINT-VALERY-SUR-SOMME, ABBEVILLE, OISEMONT

Vous pouvez prendre RDV via le site suivant : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

INFIRMIÈRES DE GARDE

Le 16 juin : Sophie Bonhomme, Johann Lhernault et Hélène Wattré – 03.22.24.20.20

Le 23 juin : Florence Dubus et Aline Chalvet – 03.22.24.20.20

Le 30 juin : Cabinet de Fressenneville – 06.44.17.33.22

Le 7 juillet : Odile Gaillard - 03.22.60.80.31

Les 14 juillet : Julie Padé - 06 23 46 42 73

LES CHARDONS

Si vous possédez une propriété sur la commune, nous vous rappelons que la loi oblige les propriétaires à couper les chardons avant le 14 juillet. Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir respecter cette obligation afin de d'éviter la dispersion des graines et de préserver les bonnes relations de voisinage.

SYNDICAT DES EAUX

Ouvert au public tous les matins sauf le mercredi.
Tél. secrétariat : 06.29.67.60.54

INSCRIPTIONS ÉCOLE MATERNELLE ANNÉE 2024-2025

Les inscriptions à l'école maternelle de Fressenneville pour la rentrée de septembre 2024, pour les enfants nés en 2021 et les nouveaux arrivants nés en 2019 et en 2020 auront lieu en deux temps.

(Précision : l'inscription des enfants nés en 2022 se fera en fonction du nombre de places d'une part et de la propreté de l'enfant d'autre part. La confirmation d'inscription pour ces derniers sera donnée en fin d'année scolaire).

Démarche d'inscription :

1 - À la mairie pour retirer un certificat d'inscription sur présentation du livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

(Onze vaccinations sont exigibles pour l'entrée à l'école maternelle pour tout enfant né à partir du 1er janvier 2018, sauf contre-indication médicale reconnue. Lors de l'inscription, si une ou plusieurs vaccinations manque(nt), une inscription provisoire est faite. Il est demandé à la famille ou aux responsables légaux de fournir dans les trois mois un document attestant du début de la mise à jour de ces vaccinations. En l'absence de ce document, l'enfant ne peut plus être admis à l'école maternelle)

2 - À l'école maternelle en appelant au 03.22.30.34.64 le mardi de 16h20 à 17h ou le matin de 11h à 11h30 pour prendre rendez-vous afin de procéder à l'inscription. Documents à apporter à l'école : le certificat d'inscription remis par la mairie ainsi que la copie des vaccinations.

AIDE AU 14 JUILLET

Les familles de 3 enfants et plus, âgés de moins de 16 ans au 14 juillet, bénéficient d'un bon à l'occasion de la fête nationale. Pour le retirer, elles doivent se présenter en mairie munies de leur livret de famille.

SUBVENTION COMMUNALE RENTREE SCOLAIRE

Cette subvention concerne les enfants scolarisés de leur entrée en 6^{ème} jusqu'à leur 16^{ème} anniversaire. Pour les personnes n'ayant pas encore fourni de RIB ou qui ont changé de coordonnées bancaires, présentez-vous le plus rapidement possible en mairie pour le déposer auprès du service comptabilité.

TICKET DE MANÈGE

La Municipalité offrira comme chaque année deux tickets de manège aux enfants scolarisés dans la commune, à utiliser le mardi de la fête locale, soit le mardi 25 juin 2024. Les forains seront présents jusqu'au dimanche 30 juin.

EMPLACEMENT ARRET DE BUS DE LA CAP

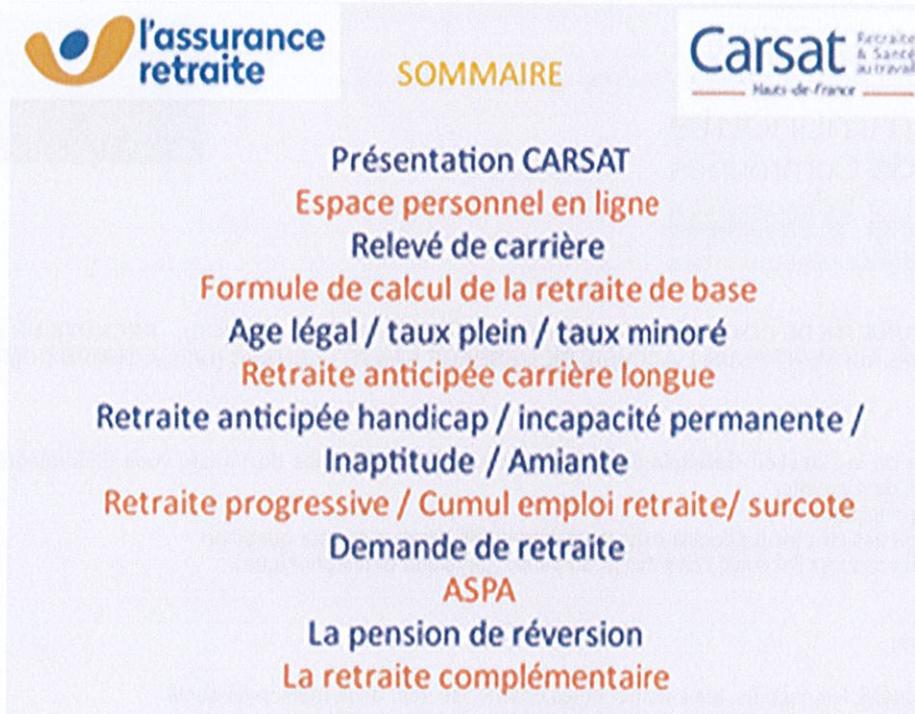
L'arrêt de bus des Courriers Automobiles Picards, anciennement situé devant le magasin VIVAL a été déplacé pour des raisons de sécurité, en face de l'entreprise THIRARD, 45 rue Jean Jaurès. Il porte le nom d'emplacement « MAIRIE » mais il se situe bien en face de l'entreprise THIRARD.

VOL AU CIMETIERE

Il nous a été signalé de nouveaux vols au cimetière (notamment d'objet sans valeur pécuniaire mais sentimentale). Une surveillance accrue sera réalisée par le policier municipal et en cas d'infraction relevée, une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.

RÉUNION PUBLIQUE CARSAT

La CARSAT des Hauts de France organise une réunion d'information générale sur la retraite le **jeudi 27 juin de 10h à 12h** à la mairie de Fressenneville.



AIDES FINANCIERES : CHANGEMENT EN 2024

Le lancement de nouvelles initiatives visant à fournir un soutien financier au logement, avec des objectifs cruciaux tels que la stabilisation des domiciles des ménages, la réduction des disparités sociales en matière de logement, et la facilitation de l'accès à des habitations de qualité pour tous. Ces mesures ambitieuses ont pour but de rendre le logement plus accessible et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Une partie des aides réservées :

- Une assistance pour le règlement des factures, couvrant les dépenses liées à l'eau, au téléphone, à l'électricité et au gaz.
- Le chèque énergie, qui prend en charge les coûts liés à l'énergie, y compris les factures, les charges intégrées dans le loyer, ainsi que les travaux éligibles à MaPrimeRénov' effectués par des professionnels RGE.
- Réduction de vos factures d'électricité : **Contactez le 09 73 96 16 45** (service et appels gratuits)
- La prime "Coup de pouce chauffage" encourage le remplacement des chaudières par des systèmes plus efficaces, tels que les chaudières biomasse, les pompes à chaleur, les systèmes solaires, les raccordements à des réseaux de chaleur renouvelable, et les chauffages au bois performants.

D'autres formes d'assistance sont également disponibles. Pour obtenir plus d'informations sur l'ensemble des aides financières au logement, veuillez consulter le site web :

<https://www.ecologie.gouv.fr/demarches/aides-financieres-au-logement>

OFFRE D'EMPLOI DE LA CCV



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU - 23 000 HABITANTS – (SOMME) - RECRUTE UN AGENT DE REMPLACEMENT POUR L'ACCUEIL DE L'ESPACE SANTE LAENNEC (H/F), A TEMPS COMPLET

Missions :

Sous l'égide de la Direction Générale de la Communauté de Communes du Vimeu, vous êtes intégré au sein d'une équipe de 4 agents.

En mission principale :

- Vous assistez les médecins dans la gestion administrative de leur quotidien
- Vous assurez l'accueil, l'orientation du public (physique et téléphonique).

Il vous faudra:

- Accueillir les patients, les informer et les orienter au sein de la maison de santé
- Recevoir, filtrer et orienter les appels téléphoniques du standard
- Gérer les rendez-vous et les agendas pour le compte des médecins et des infirmières, et sous la direction des professionnels de santé
- Mettre à jour et classer les dossiers médicaux des patients
- Identifier, gérer les demandes des patients, et consulter les professionnels au moindre doute
- Prendre les rendez-vous urgents chez les spécialistes à la demande des médecins
- Gérer le courrier des médecins à leur demande
- Retransmettre, reformuler les informations de manière claire, et synthétique
- Déposer les courriers et documents utiles dans les bureaux des médecins
- Gérer les stocks de fournitures de bureau

Savoir-être : autonome, rigoureux et attaché à la qualité du service public. Avoir un bon relationnel et le sens du travail d'équipe

Permis B exigé.

Catégorie statutaire : Filière administrative, grade de catégorie C.

Rémunération statutaire.

Poste de remplacement uniquement – A pourvoir dès juillet 2024.

Poste 35 heures hebdomadaires. Travail posté du lundi au samedi midi.

Candidature à adresser à Monsieur le Président de la CCV 18 avenue Albert Thomas BP 60067 80534 FRIVILLE-ESCARBOTIN (joindre lettre, CV), **avant le 30 juin 2024.**

Pour tous renseignements complémentaires : Mme Marie QUENNEHEN, Ressources Humaines : 03.22.30.40.42 – marie.quennehen@cc-vimeu.fr



COMMUNE DE FRESSENNEVILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 2024-PM 05

Portant réglementation circulation course cycliste

Le Maire de FRESSENNEVILLE,

VU les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2, L2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.110, R 411, R 411-29 et suivants, R417-1 et R 417-10 ;

VU le Code pénal et notamment l'article R610-5;

VU l'arrêté du 04 octobre 1973 du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement, du Logement et du tourisme portant application de l'article R26-1 du Code de la Route;

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la course cycliste dénommée « Prix de la Ville de FRESSENNEVILLE » organisée le 21 juin 2024 par le **Vélo club Eudois et Breslois (VCEB)** à travers l'agglomération, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve afin d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la route;

ARRETE

Article 1er : la circulation et le stationnement seront interdits le vendredi 23 juin 2023, pour tous les véhicules, de 17h30 à 22h00 dans les rues suivantes :

- Rue Jean Jaurès (de la rue Jules Guesde au n° 67 de la rue Jean Jaurès)
- Rue Roger Salengro
- Rue Francisco Ferrer
- Rue Jean Jacques Rousseau
- Rue du Mont Blanc
- Rue Geneviève et Robert Gabard (de la rue Jean Catelas à la rue du Chevalier La Barre)

Article 2 : Des déviations seront prévues et des panneaux rappelant les prescriptions du présent arrêté seront mis en place par les services municipaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : La Brigade de Gendarmerie de FRIVILLE-ESCARBOTIN et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Article 4 : Les contrevenants seront passibles de procès-verbaux.

Fait en Mairie, le 22 janvier 2024
Maire,
Jean-Jacques LELEU

